

AR Prefecture

006-210600250-20260914-2026_075-DE
 Reçu le 21/09/2026
 Publié le 21/09/2026

**LE BROC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 14/09/2026**

N° 2026-075

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	08
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	10

Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 09/09/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM. AIME-LEWIS – AUDIBERT – BERENGER – BUCARO – DALIBARD – GARDENQ – HEURA – SION

**REPRÉSENTÉS : Mme RICHARD par M. DALIBARD
 M. YACOUN par M. HEURA**

ABSENTS : Mmes BERNARD – PIROUD – SALINE – SNITSELAAR et M. BIZET

Secrétaire de séance : **M. BUCARO**

**FINANCES
 SUBVENTION FACADE
 M. et Mme BAUDELLOT**

Le Maire

Rappelle, que par délibération n°2022-080 du 10/10/2022, le Conseil Municipal a instauré une aide financière pour les travaux de ravalement de façade du centre village et des hameaux en zone UAa.

Indique, que Monsieur et Madame BAUDELLOT ont déposé une demande de subvention, avec facture acquittée pour la réfection de façades et de gouttières ainsi que pour la pose d'un échafaudage, sis 10 rue du Campon, dans le centre ancien.

Expose le calcul suivant pour établir le montant de la subvention à verser :

CALCUL DE LA SUBVENTION							
	Plafond de la dépense subventionnable		surface traité		Montant de la dépense	montant retenu pour le calcul de la subvention	MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE
ECHAFAUDAGE	3 333,33	€	1	ft	6 400.00 €	3 333.00 €	1 000.00€
REFECTION DE FACADE	60,00	€/m²	256	m²	25 600.00 €	15 360.00 €	4 608.00 €
PEINTURE DE FACADE	20,00	€/m²					
GOUTTIERES	70,00	€/ml	30	ml	3000.00 €	2 100.00 €	630,00 €
TOTAL DE LA SUBVENTION A VERSER							6 238,00 €

AR Prefecture

006-210600250-20260914-2026_075-DE
Reçu le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de la subvention d'un montant de 6 238 € à M. et Mme BAUDELLOT

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

